

*Ernst & Young Audit*

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

*Soitec S.A.*

***Rapport des commissaires aux comptes sur la  
réduction du capital***

Assemblée générale du 23 septembre 2020, résolution n° 23

Soitec S.A.

Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin

*Ce rapport contient 2 pages*

**KPMG Audit**  
Tour EQHO  
2 Avenue Gambetta  
CS 60055  
92066 Paris la Défense Cedex  
France

Téléphone : +33 (0)1 55 68 68 68  
Télécopie : +33 (0)1 55 68 73 00  
Site internet : [www.kpmg.fr](http://www.kpmg.fr)

## **Soitec S.A.**

Siège social : Parc Technologique des Fontaines - Chemin des Franques - 38190 Bernin  
Capital social : €.66.557.802

### **Rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital**

Assemblée générale du 23 septembre 2020, résolution n° 23

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L. 225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une période qui expirera au jour de l'assemblée générale qui sera appelée en 2021 à statuer sur les comptes de l'exercice en cours devant se clore le 31 mars 2021, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital par périodes de vingt-quatre mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Paris La Défense et Lyon, le 2 septembre 2020

KPMG Audit  
*Département de KPMG S.A.*

Ernst & Young Audit

Jacques Pierre  
*Associé*

Stéphane Devin  
*Associé*

Nicolas Sabran  
*Associé*